

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 28 Novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 11	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 9

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Novembre 2024
--

L'an deux mil vingt quatre  
et le vingt huit novembre  
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convocé, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes,  
sous la présidence de  
Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN -  
Christian RULLIAT - Virginie BLUM - Jocelyne DAVIRON  
RADIX - Fabrice FOURDIN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés/absents : Olivier AIGLON (pouvoir à Agnès  
NELIAS) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) -  
Pierre DURAND - Valérie DEJOUR

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

Date de convocation : 22 Novembre 2024

D/2024-099

Objet de la délibération : Election des Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin  
versant du Garon (SMAGGA)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire rappelle que par délibération du 15 Juin 2020, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il  
avait été procédé à l'élection des représentants de la commune au SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Gestion du bassin versant du Garon).

Mme NELIAS Agnès, avait été élue en qualité de déléguée titulaire,  
M. CAFFIER Fabien, avait été élu en qualité de délégué suppléant.

A la suite de la démission de M. CAFFIER, il convient de procéder à son remplacement.

Madame la Maire précise que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après  
deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3<sup>ème</sup> tour au cours duquel  
l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du  
C.G.C.T.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Délégué suppléant :

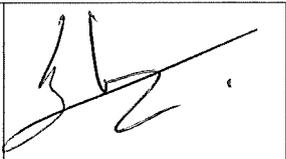
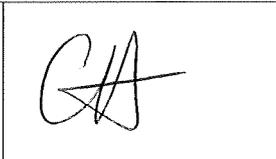
Fabrice FOURDIN : 9 voix (nombre votants 9)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

**DESIGNE** comme suit les représentants de la commune au sein du SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Gestion du bassin versant du Garon) :

Mme NELIAS Agnès, en qualité de déléguée titulaire,  
M. FOURDIN Fabrice, en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire - 2 DEC. 2024  
Après dépôt en Préfecture le : - 2 DEC. 2024  
Publication ou notification du : - 2 DEC. 2024  
Publication site internet le : - 2 DEC. 2024  
Affichage liste des délibérations le : - 2 DEC. 2024